

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Saverne
Commune de BIRKENWALD

*Convocation le 25/11/2015
 Affichage convocation le 26/11/2015
 Affichage : jour du dépôt en Sous Préfecture*

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
 Séance ordinaire N°4/2015 du 30 NOVEMBRE 2015 à 20 heures**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	10
Nombre de Conseillers présents	10	Votants :	10

L'an deux mil quinze le trente novembre à vingt heures, s'est réuni au lieu ordinaire des séances le Conseil Municipal de Birkenwald

Sous la présidence de Monsieur KLEIN Dominique, Maire

Membres présents :

les Adjoints : MM. ZINGARELLI Bruno et HALTER Thierry

les Conseillers : MM. SCHWARTZ Michaël, MUHL Franck et GROSS Gérard, Mmes GASS Karine, MESSMER Pia, SCHALL Véronique et KIEFFER Josiane

Secrétaire de séance : SCHWARTZ Michaël

Assistait en outre : Mlle JOST Laetitia, adjoint administratif 2^{ème} classe

Ordre du jour :

Désignation secrétaire de séance

2015-21. Création Commune Nouvelle

2015-22. Projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - avis du conseil municipal

2015-23. Examen du rapport d'inspection des installations d'eau potable et des périmètres de protection établis par l'Agence Régionale de Santé et travaux à envisager

2015-24 Déclaration d'intention d'aliéner

2015-25. Commémoration de la libération du Pays de Marmoutier- Sommerau - demande de participation financière – Borne du Serment de Koufra

2015-26. Association La Marelle – demande de subvention

2015-27. Rapport annuel d'activités 2014 – Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

Divers et communications

Décision du Conseil

Accepté à l'unanimité

La séance est ouverte à 20H30

Désignation secrétaire de séance

M. SCHWARTZ Michaël est désigné comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2015-21. Création Commune Nouvelle

Les communes de Allenwiller, Birkenwald, Salenthal sont membres fondatrices du District de la Sommerau en 1994 et ont participé activement à l'évolution de l'intercommunalité, transformé en Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2000 par arrêté préfectoral du 13 décembre 1999.

En application de la loi du 10 décembre 2010, la Communauté de Communes de la Sommerau a fusionné avec la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier. Ensemble, elles ont formé la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, dotée de compétences fortes, et notamment, la compétence scolaire et périscolaire, le secrétariat intercommunal, la protection civile, l'assainissement.

L'EPCI, gère par ailleurs, hors compétences transférées, le service technique Commun à la ComCom et aux Communes d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal.

La Communauté de Communes dispose aujourd'hui du plus fort coefficient d'intégration fiscale des intercommunalités du Bas-Rhin atteignant plus de 78% .

Au titre de sa compétence scolaire, la Communauté de Communes gère deux RPI concentrés, l'un à Marmoutier, l'autre à Allenwiller. Sur ce dernier site scolaire sont accueillis, outre les enfants d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal, les élèves domiciliés à Singrist.

Ces quatre communes ont une population totale en 2015 de 1 456 habitants

La loi « Notre » qui fixe un seuil minimum de 15 000 habitants pour les communautés de communes impose une fusion de notre EPCI avec une structure voisine.

- La forte tension sur les financements des collectivités territoriales avec la réduction drastique de la DGF et la montée en charge du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des communes nouvelles
- L'incitation financière proposée par l'Etat pour les communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016
- La préservation des acquis de la coopération intercommunale pour nos communes et le développement maîtrisé et solidaire du territoire

incitent les élus des communes précitées à s'inscrire dans une démarche de création d'une Commune Nouvelle.

La commune nouvelle est fondée sur une nouvelle cohérence territoriale.

Elle constitue une unité fondée sur l'adhésion volontaire où toutes les parties du territoire conservent une action au plus proche des habitants.

Celles-ci, tout en s'intégrant dans une nouvelle gouvernance, conservent aussi leur identité propre, distincte de celle de la commune nouvelle.

Cette unité reconnue doit se traduire dans la gouvernance de la nouvelle commune par une représentation équitable des parties de territoire dans le respect de l'égalité devant le suffrage et en s'appuyant sur une charte constituant le fil conducteur de l'action qui sera menée ensemble.

Le Conseil Municipal ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2113-1 et suivants relatifs à la Commune Nouvelle

VU la rencontre de l'ensemble des Conseillers Municipaux d'Allenwiller, de Birkenwald, de Salenthal et de Singrist en date du 25 novembre 2015

CONSIDERANT l'évolution future des communautés de communes vers une taille ne permettant plus de gérer les projets et les services de proximité,

CONSIDERANT le retour évident à l'échelle communale, lors de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017 de nombreuses compétences lourdes aujourd'hui portées par la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau : scolaire, SDIS, personnels administratifs et techniques, voirie,

CONSIDERANT que la taille de la commune de Birkenwald ne permettra plus de gérer ces compétences, et que la mutualisation des moyens de proximité entre communes rurales est un enjeu pour l'avenir,

CONSIDÉRANT qu'à défaut de coopérer sous une nouvelle forme, il serait nécessaire de créer de nouvelles structures de gestion des services techniques, de gestion de l'école intercommunale d'Allenwiller, et que cette réalité aurait pour conséquence de complexifier le « mille-feuilles » administratif,

CONSIDERANT que la prochaine communauté de communes de rattachement de la commune de Birkenwald comprendra près de 30 000 habitants, laissant peu de place à l'identité des quelques 297 habitants de Birkenwald,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour les communes rurales de se regrouper pour permettre de porter leur voix dans les instances de gouvernances Départementales, Régionales et Nationales,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

• **DE S'ENGAGER DANS UNE PROCEDURE DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE dénommée «SOMMERAU»,** ceci entre les communes de Allenwiller, Birkenwald, Salenthal et Singrist avec les caractéristiques suivantes :

- Date de création : 1^{er} janvier 2016
- Siège : Mairie de Allenwiller 25 rue Principale 67310 ALLENWILLER, canton de Saverne, arrondissement de Saverne
- Population municipale de Birkenwald : 285 habitants
- Population totale de Birkenwald : 297 habitants
- Population DGF de Birkenwald : 325 habitants
- Population municipale de la commune nouvelle : 1425 habitants
- Population totale de la commune nouvelle : 1456 habitants
- Population DGF de la commune nouvelle : 1496 habitants
- Le Conseil Municipal de la commune nouvelle sera composé comme suit, durant la période transitoire : **somme des conseillers municipaux des communes historiques** en fonction à ce jour, à savoir :
 - Allenwiller : 15conseillers

- Birkenwald : 10 conseillers
- Salenthal : 9 conseillers
- Singrist : 10 conseillers
 - Soit au total : 44 conseillers municipaux

- La Commune Nouvelle se substituera, de plein droit, dans toutes les délibérations, actes et engagements pris par les communes historiques.
- Les contrats des communes historiques seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accords contraires des parties
- Le Trésorier de la Commune Nouvelle sera le Trésorier de Saverne

- **D'APPROUVER** la charte constituant le socle des principes fondateurs de la Commune Nouvelle « Sommerau ».

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

2015-22. Projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - avis du conseil municipal

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5212-32, L.5212-33 et L.5721-6-1 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin

VU la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2015.

CONSIDERANT les liens privilégiés, de parenté et sociologique de la population de Birkenwald avec des communes membres de la Communauté des communes des coteaux de la Mossig,

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau, en substitution de la Commune de Birkenwald au Syndicat Mixte du pays de la Mossig et de la Sommerau,

CONSIDERANT le positionnement de la commune de Birkenwald dans l'aire d'influence du futur TSPO, que de ce fait les habitants de Birkenwald se rendant à Strasbourg fréquenteront la station multimodale de Wasselonne,

CONSIDERANT que les élèves de l'école intercommunale d'Allenwiller se rendent à la piscine de Wasselonne dans le cadre de l'initiation de la natation,

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau, en substitution de la Commune de Birkenwald à l'office du tourisme de la Suisse d'Alsace,

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau, en substitution de la Commune de Birkenwald au Syndicat Mixte du bassin versant de la Mossig, et plus généralement le positionnement du ban communal de Birkenwald dans le Bassin versant de la Mossig,

CONSIDERANT que, en-dehors des compétences obligatoires, et comparativement à la Communauté de Communes de la Région de Saverne, la Communauté de Communes du Pays des Coteaux de la Mossig exerce des compétences plus proches du panel de compétences assumées par

la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **DE DONNER** un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas Rhin

- **DE SOLLICITER** une modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin permettant à la Commune de Birkenwald d'adhérer à la Communauté de Communes des coteaux de la Mossig,

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

2015-23. Examen du rapport d'inspection des installations d'eau potable et des périmètres de protection établis par l'Agence Régionale de Santé et travaux à envisager

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'inspection des installations d'eau potable et des périmètres réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Il examine dans le détail ce rapport et les points des travaux listés.

Décision du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux nécessaires et de les financer les sur la section fonctionnement du budget eau.

2015-24 Déclaration d'intention d'aliéner

Par envoi en date du 20/10/2015 (réceptionné le 27/10/2015), l'Etude de Maître CRIQUI, notaire à Saverne a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain cadastré :

Section 3 Parcelle 145 « Rue de Hengwiller » d'une superficie de 434 m2

Section 3 Parcelle 146 « Village » d'une superficie de 1440 m2

Section 3 Parcelle 177 « Rue de Hengwiller » d'une superficie de 438 m2

Section 3 Parcelle 192 « Im Tal » d'une superficie de 518 m2

Appartenant à ROST Jean-Marc. Cet immeuble est situé en zone UA du P.L.U et tombe dans l'emprise du droit de préemption urbain (DPU) instauré le 10/06/2008 conférant à la commune de Birkenwald le droit de préemption prévu aux articles du Code de l'Urbanisme. M. le Maire soumet ce dossier à délibération.

Décision du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour cet immeuble.

2015-25. Commémoration de la libération du Pays de Marmoutier- Sommerau - demande de participation financière – Borne du Serment de Koufra

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un courrier du Président de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau et Maire de Marmoutier destiné aux Maires de l'intercommunalité où les élus ont été invités à se joindre à la cérémonie du 21 novembre 2015 pour commémorer la Libération du « Pays de Marmoutier-Sommerau » avec « les Anciens de la 2^{ème} DB ». A cette occasion une borne du serment de Koufra a été inaugurée et chaque commune est sollicitée pour participer aux frais occasionnés par l'achat et l'installation de la borne, (estimation 2000 €) et dans ce cas, elle figurera sur le panneau spécifique explicatif de la borne ainsi que sur brochure éditée à cette occasion.

Décision du Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas participer financièrement à l'achat de ladite borne car elle n'est pas représentative de l'évènement historique qu'elle est censée commémorer.

2015-26. Association La Marelle – demande de subvention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 60 € à l'Association La Marelle.

Les crédits seront prévus sur le budget primitif 2016.

2015-27. Rapport annuel d'activités 2014 – Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau

Divers et communications

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 Heures 00. Le présent procès-verbal comportant les points 2015-21 à 2015-27 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

KLEIN Dominique

ZINGARELLI Bruno

GROSS Gérard

HALTER Thierry

GASS Karine

KIEFFER Josiane

MESSMER Pia

MUHL Franck

SCHALL Véronique

SCHWARTZ Michaël